

ENQUÊTE DU PROTECTEUR DU CITOYEN EN MATIÈRE DE GARDE FORCÉE EN PSYCHIATRIE.

TREIZE ANS DE DROITS BAFOUÉS : DÉPÔT D'UNE COMPLAINTE DE CITOYENS ET CITOYENNES AU BUREAU DU MINISTRE BOLDOC

Montréal, le 21 février 2011. En appui au rapport du Protecteur du citoyen, une délégation d'Action Autonomie le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal, a déposé au bureau du ministre Bolduc une plainte. Le document, intitulé « Aider autrement » est signé par des centaines de personnes issues ou représentant des organismes communautaires de partout au Québec. Il dénonce l'augmentation constante des gardes forcées de citoyens et citoyennes en psychiatrie, et le manque de ressources pour éviter tant de coercitions et de privations de libertés.

« Le ministre de la Santé demeurera-t-il sourd aux cris de détresse des citoyens et citoyennes qui demandent de l'aide? » clament les représentants et représentantes d'Action Autonomie.

L'internement n'est en rien une réponse aux besoins des personnes. Pour Johanne Galipeau, chargée de dossiers et de communication pour Action Autonomie « Cette mesure est souvent vécue comme une violence institutionnalisée et a pour effet de traumatiser des personnes qui ont déjà un vécu d'abus et d'agression. Les gens sont trop souvent internés parce qu'ils sont dérangement dans leur souffrance et parce qu'il n'y a pas de ressources disponibles pour leur venir en aide. »

Action Autonomie, qui dénonce les abus en matière de garde forcée depuis treize ans, approuve les recommandations du Protecteur du citoyen visant à mettre de l'avant des moyens pour que la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui soit respectée, car c'est une loi d'exception, qui doit être appliquée de façon très rigoureuse puisqu'elle vient entraver la liberté de personnes, un droit inaliénable dans notre société.